

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 13 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le remplacement des filtres à sable de la piscine des Perrerets

Gland, le 29 novembre 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG; 1 ^{er} membre
Mme	Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s ; Rapporteuse
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Alain Bringolf	GdG
M.	Evan Lock	GdG
M.	Roger Hemberger	PLR
M.	Jean Egger	PLR
Mme	Ahimara Buffat	UDC
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Vert-e-s

S'est réunie les 9, 15, 18, 22, 25 et 29 novembre 2021, le 18 novembre en présence des représentants de la municipalité.

Excusé :

Le 09 novembre : M. Evan Lock

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, ainsi que le chef de service des finances et de l'économie Julien Ménoret. Les informations fournies et leurs réponses orales et écrites aux questions de la commission ont permis l'élaboration de ce rapport.

Préambule

Située dans le centre scolaire de Perrerets, la piscine couverte est ouverte au public toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires.

L'école de natation et d'aquagym, Les Alevins, dispense aussi ses cours dans cet endroit.

La piscine est vidangée 2 fois par année, lors des vacances scolaires d'été et de février, conformément à l'Arrêté sur l'hygiène des piscines (AHP) du 10 mai 1963.

Informations

Les travaux de maintenance de l'été 2021 ont mis à jour des fissures sur les filtres à sable, qui ont le rôle de garantir un traitement et une qualité irréprochable de l'eau.

Afin de permettre la réouverture de la piscine pour la rentrée scolaire, il a été procédé à l'installation provisoire de filtres à diatomées, financés par le biais du budget d'entretien des bâtiments 2021.

Cet équipement installé provisoirement par l'entreprise Clensol SA est loué jusqu'au mois de mars 2022, pour la somme de CHF 20'000. À cette dépense s'ajoute également l'intervention des techniciens toutes les 2 semaines, pour le nettoyage des filtres, l'évacuation de la terre chargée d'impuretés et le remplissage des cuves, avec de la nouvelle terre, pour un coût mensuel de CHF 750.-.

Le système de filtration à diatomées n'offre donc pas une solution financièrement économique (frais de maintenance élevés), nécessitant un entretien plus fréquent par du personnel qualifié.

D'après les informations reçues de la part de la Municipalité, la filtration à sable reste la technique la plus utilisée en Suisse pour les piscines publiques, complétée par une seconde filtration à charbon, avec l'avantage d'un entretien simple et facile. Si une autre technique de filtration était choisie, par exemple les filtres à membranes, les modifications à apporter au réseau hydraulique auraient été plus importantes et coûteuses.

Ce préavis prévoit la pose de nouveaux filtres à sable, en remplacement des anciens hors d'usage, pour la somme de CHF 85'000.-, ainsi que la modernisation de la technique de traitement de l'eau dans son ensemble.

Pour la somme de CHF 370'000.-, les installations de régénération de l'eau de la piscine constituent le gros des travaux, car l'installation doit à tout moment distribuer de l'eau répondant aux normes en vigueur (SIA 385/9 du 2011)

D'après les spécialistes en la matière, la durée de vie des installations de régénération de l'eau est de l'ordre de 25 à 30 ans.

Au vu des informations reçues, la COFIN estime que la solution par filtration à sable présente le meilleur rapport qualité/prix. Les travaux permettront de faire un remplacement des filtres à sable existants par des nouveaux et au même emplacement et il n'y aura pas des modifications majeures à apporter au système de régénération de l'eau.

Une partie des travaux est prévue dans le cadre du préavis 28/2017 (deuxième étape de rénovation des enveloppes et des installations techniques des Perrerets). Les coûts de ces travaux y figurent à titre informatif.

Les détails pour la réalisation des travaux en lien avec le préavis 28 sont les suivants :

CFC 211

Maçonnerie ; CHF 5'000.-

-déjà réalisé

Réfection du bassin tampon ; CHF 7'500.-

-sera exécuté en été 2022 pendant la vidange de la piscine

CFC 225

Etanchéité du bassin tampon ; CHF 5'000.-

-sera exécuté en été 2022 pendant la vidange de la piscine

CFC 230

Installations électriques local électrique ; CHF 5'000.-

-seront exécutées en début d'année 2022

CFC 233

Eclairage immergé bassin ; CHF 7'500.-

-sera exécuté en février ou en été 2022, pendant la vidange de la piscine

CFC 244

Ventilation local produits ; CHF 7'500.-

-en cours d'exécution

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n°13 et de prendre les décisions suivantes :

- I. D'accorder le crédit de CHF 645'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
- II. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 645'000.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni ; Rapporteuse	Roger Hemberger Membre
Jérôme Frachebourg Membre	Jean Egger Membre
Alain Bringolf Membre	Ahimara Buffat Membre
Evan Lock Membre	